

<b>GR</b>	<b>CL</b>	<b>N°</b>
-----------	-----------	-----------

**COURSE DE CÔTE REGIONALE DE VALS-PRES-LE-PUY  
SAMEDI 21 - DIMANCHE 22 MAI 2011**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

**CONDUCTEUR :**

NOM..... PRENOM .....

ADRESSE.....  
.....

CODE POSTAL  LOCALITE .....

TELEPHONE..... PORTABLE.....

CODE LIGUE - ASA  NOM .....

ADRESSE MAIL .....@.....

N° LICENCE  GROUPE SANGUIN

PERMIS CONDUIRE ..... DELIVRE A .....

**VEHICULE :**

MARQUE ..... APPELLATION .....

ANNEE ..... IMMATRICULATION .....

N° CHASSIS ..... N° MOTEUR.....

NOMBRE CYLINDRES ..... CYLINDREE .....

COULEUR DOMINANTE ..... POIDS .....

FICHE D'HOMOLOGATION N°..... PASSEPORT TECHNIQUE N° .....

MODIFICATIONS APORTEES .....

Tout engagement, pour être valable, doit être accompagné du montant des frais de participation, soit: **CENT SOIXANTE EUROS - 160 EUROS**  
Les règlements devront être libellés à l'ordre de : Team **LES GAULOIS**  
Et adressés avant le **16 mai 2011** à l'adresse suivante :

**TEAM LES GAULOIS  
RUE MAURICE BARRES  
RESIDENCE LA CORNICHE  
43000 LE PUY EN VELAY**

Le conducteur soussigné, certifie sur l'honneur qu'il n'est pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension de permis de conduire, et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas s'engager, à la même date, dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (Article 68 du Code Sportif International) "le conducteur est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé".

*"Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Courses de Côtes telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A."  
Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.*

Fait à : ..... Le .....

SIGNATURE DU CONCURRENT

**NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES RESERVEES A L'ORGANISATION**

Règlement par	Chèque		Nom	
	Espèces			

Reçu le :

VISA TECHNIQUE	VISA ADMINISTRATIF

**Entre chaque montée  
démonstration  
de véhicules**



**COURSE DE COTE  
VALS PRES LE PUY**

## **CHALLENGE DES TROIS CÔTES**

**ECURIE VELLAVE**

**TEAM LES GAULOIS**

**PROMORALLYE**

### **ARTICLE 1 : Présentation**

Les associations Écurie Vellave, Team les Gaulois, Promorallye organisent pour la saison 2011 un challenge nommé :

**CHALLENGE DES TROIS CÔTES.**

Les trois épreuves retenues pour ce challenge sont :

- 13<sup>o</sup> course de côte de la Sumène les 07 et 08 mai 2011
- 27<sup>o</sup> course de côte de Vals près Le Puy les 21 et 22 mai 2011
- 22<sup>o</sup> course de côte du Monastier les 30 et 31 juillet 2011

### **ARTICLE 2 : Condition de participation**

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA.

### **ARTICLE 3 : Règlement**

Tout licencié ayant participé aux trois épreuves définies dans l'article 1, bénéficiera d'un abattement d'une valeur de 10€ sur chaque engagement, soit un montant de 30€. Cet abattement sera effectif et appliqué lors de la remise des prix de la troisième épreuve soit la course de côte du Monastier.

### **ARTICLE 4 : Pénalités**

Tout concurrent mis hors course lors d'une épreuve du challenge ne pourra bénéficier du dit abattement et sera exclu du challenge des trois côtes.